



COMMUNIQUÉ
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Conditions de travail difficiles en CRDITSA Une illustration parfaite de la dégradation des services due à la réforme Barrette

Gatineau, le 20 septembre 2018 – « La situation qui prévaut actuellement dans les centres de réadaptation en déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme (CRDITSA) de la région est carrément inadmissible et constitue une illustration parfaite de la dégradation de la qualité des services entraînée par la réforme Barrette! »

Ainsi a réagi, ce matin, la représentante nationale de l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux de l'Outaouais (APTS), Andrée Poirier, à la suite d'un [reportage](#) diffusé hier soir sur les ondes de la chaîne Ici Radio-Canada.

Comme le démontrent éloquemment les images et les témoignages de représentant·e·s de l'APTS dans ce reportage, les conditions de vie offertes dans certains établissements ne cessent de se dégrader depuis l'instauration de la réforme en 2015, tout comme les conditions de travail du personnel. Le cas des résidences à assistance continue (RAC), qui hébergent des personnes ayant pour la plupart des troubles graves du comportement (TGC), est particulièrement alarmant.

« Nos membres travaillant dans les RAC subissent le pire, s'indigne Andrée Poirier. Certaines personnes se font lancer des objets, essuient des menaces, se font mordre, tirer les cheveux et frapper (en moyenne 37 cas d'agressions par année, dont 31 au cours des six derniers mois seulement). Parfois, ce sont des usager·ère·s qui en agressent d'autres. Les éducatrices sont souvent laissées à elles-mêmes et procèdent à beaucoup d'interventions physiques, faute d'agents d'intervention pour les aider. Et elles ne peuvent même pas compter sur un bouton panique en cas d'urgence, il n'y en a pas dans les RAC de l'Outaouais! »

L'attitude de l'employeur est franchement inconcevable dans ce dossier, s'indigne Stéphanie Chouinard, directrice de l'exécutif local APTS en Outaouais. « Il banalise toute cette violence. Nous l'avons déjà entendu dire que les agressions constituaient des risques calculés, imaginez! Résultat : certain·e·s de nos membres ont peur de représailles de sa part et n'osent même pas dénoncer la situation, d'où les témoignages à visage voilé entendus dans le reportage. Nos membres ne veulent pas non plus créer un climat de panique, qui pourrait s'avérer préjudiciable. »

Cela étant, on ne s'étonne guère que les RAC soient confrontées à de graves problèmes de pénurie de personnel. Le manque de rétention des employé·e·s est alarmant : les gens quittent à cause de conditions de travail rendues insupportables, voire dangereuses (une moyenne annuelle de 97 départs pour invalidité, dont 62 au cours des six derniers mois seulement). La pénurie d'employé·e·s fait bondir le nombre heures supplémentaires et, par conséquent, le taux de

surmenage. Les congés sans solde et les jours fériés sont de plus en plus refusés, faute de main d'œuvre. Les prestations de services aux usager·ère·s sont parfois annulées pour la même raison.

La situation est d'autant plus critique qu'on oriente vers les RAC de plus en plus de cas très lourds, au comportement parfois violent, qui côtoient dans un même lieu des personnes atteintes notamment de trouble du spectre de l'autisme. Une mixité des clientèles qui peut aggraver les problèmes de chacun·e. Les personnes souffrant de TGC des soins adaptés à leur situation, ce que les RAC ne peuvent leur offrir. Et la situation pourrait empirer à cet égard, car les listes d'attente ne cessent d'augmenter.

Le manque de formation est un autre problème, particulièrement à l'égard des TGC. Certain·e·s intervenant·e·s n'ont pas accès à la formation nécessaire pour répondre aux besoins de cette clientèle, surtout quand elle présente des troubles de santé mentale ou qu'elle est judiciairisée. Au demeurant, les RAC ne sont pas prévues pour traiter les TGC. Ce sont des établissements de transit, qui servent notamment à la réinsertion des personnes en ressources intermédiaires après une période de traitement temporaire.

« Devant tout cela, on a franchement le goût de dire : "N'en jetez plus, la cour est pleine!" de conclure Andrée Poirier. Voilà pourquoi l'APTS demande à tous les établissements de créer un sous-comité du comité paritaire en santé et sécurité du travail, spécifique aux CRDITSA, comme il y en avait avant la réforme. Les choses doivent changer, et vite, pour la santé du personnel qui porte ces institutions à bout de bras et pour une clientèle vulnérable, en droit d'espérer beaucoup mieux des ressources publiques qui lui sont destinées. »

À propos de l'APTS

Avec 55 000 membres, l'APTS est un syndicat indispensable du réseau public de la santé et des services sociaux. Elle représente plus d'une centaine de titres d'emploi distincts parmi le personnel professionnel et technique dans les domaines du diagnostic, de la réadaptation, de la nutrition, de l'intervention psychosociale, du soutien clinique et de la prévention. Dans la région de l'Outaouais, l'APTS représente 2 250 personnes salariées. Du nombre, 240 membres (dont 98 éducateur·trice·s) travaillent dans les CRDITSA.

- 30 -

Pour renseignements : Andrée Poirier, répondante politique APTS dans la région de l'Outaouais
Tél. : 819.360.2913 (cell.)